

Blois le 19 octobre 2017

Service Economique et Financier

Affaire suivie par :

M. William FELDLE

Tél. : 02 54 56 29 00

Fax: 02 54 56 29 09

## **Note à l'attention des élèves et de leurs parents : nouvelles modalités d'entrée au collège, lycée**

Un tourniquet électronique va être mis en place aux 2 entrées de la cité scolaire pour renforcer la sécurisation de l'enceinte de l'établissement et ainsi assurer la sécurité de tous. L'accès s'effectue désormais au moyen d'un badge magnétique (le même que la carte d'accès à la restauration). Un badge de couleur sera distribué aux élèves externes lundi 6 novembre à la 1<sup>ère</sup> heure de cours.

### **1. Nouvelles modalités d'accès au lycée, collège**

L'élève doit en permanence être en possession de son badge. Il lui permet d'actionner le tourniquet et d'entrer ainsi au lycée conformément aux horaires autorisés. Il en est de même pour les sorties.

Horaires de fonctionnement du tourniquet :

- Pour les lycéens :  
Heures d'entrées et de sorties : 7h30 – 18h05
- Pour les collégiens :  
Heures d'entrées : 7h30-17h15 (11h15 le mercredi)  
Heures de sorties : 12h00-12h15 et 16h55-17h15 (12h00-12h40 le mercredi)

Pour les élèves internes participant à des activités après 18h05, l'accès au lycée se fera uniquement par le tourniquet. La vie scolaire fournira une liste journalière des autorisations pour reprogrammer les badges en conséquence. La semaine du 6 au 10 novembre sera une semaine d'observation. Des régularisations seront apportées en tant que de besoin, notamment pour les élèves ayant des horaires avec des activités particulières.

### **2. Conditions d'utilisation du tourniquet**

Le tourniquet permet le passage d'un élève à la fois. Il sera principalement utilisé pour les entrées d'élèves entre les cours et hors plages de récréations.

Le portillon continuera ainsi à être ouvert sous surveillance pour fluidifier les entrées et sorties de 7h30 à 8h15 ; 12h00 à 12h15 ; 13h45 à 14h05 ; 15h55 à 17h10 et 17h50 à 18h05 ainsi qu'aux récréations (9h55-10h15 / 15h45-16h00). Les nouveaux horaires d'ouverture des grilles seront affichés.

**Date de mise en service : lundi 6 novembre 2017**

### **3. En cas d'oubli de votre badge**

Vous devez toujours être en possession de votre badge. Tout oubli ne peut être que temporaire. Dans ce cas, vous devrez sonner au portillon d'entrée comme toute personne extérieure à l'établissement ou attendre l'ouverture par un personnel de surveillance aux horaires définis ci-dessus.

### **4. En cas de problèmes**

En cas de perte ou de dysfonctionnement de votre badge, il vous appartient dans les plus brefs délais de le signaler ou d'acheter un nouveau badge auprès du service d'intendance bâtiment Balzac (4€).

La Provisoire

Evelyne

